

Présents pour la Ville : DUDANT Gauthier, Bourgmestre-Président ; MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, Echevins ; OLIVIER Marjorie, DESMETTE Michelle, MARTIN Pascale, DEGREMONT Alexis, CEUNINCK Vincent, VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuel, VIVIER Jean-Bernard, FARINEAU Emilie, MAHIEU Michel, HELLIN Eloïse, VERSCHEURE Fabien, LUCAS Christine, BONNET Steven, Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : COURTOIS Grégory, Président ; RAPAILLE Rita, MORY Fabrice, ROOS Martine, SOENENS Marc, CLAES Colette, BENABDERRAHMANE Yasmine, Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18H00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT Julie, Directrice Générale du CPAS.

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT présente le rapport sur les synergies Ville/CPAS. Le premier point du rapport reprend la liste des synergies mises en place entre les deux institutions par catégorie (informatique, fonctionnement et ressources humaines). Au point 2 du rapport sur les synergies, figurent les matrices de coopération. Elles sont de 4 types : achats, ressources humaines, maintenance et informatique. Pour chacune, il nous est demandé d'évaluer le niveau de rassemblement des synergies. C'est cependant la grille de synthèse (point 3 du rapport) qui présente le plus d'intérêt. On peut y constater que le niveau de rassemblement est de 70 %. Le point 4 reprend l'ensemble des marchés publics fait par la Ville, par le CPAS ou en commun durant l'exercice en cours. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que l'accueil est assuré par un agent de la Ville lequel dirige les personnes vers le service désiré. Madame ENGLEBERT ajoute que, en dehors des rendez-vous, si un assistant social est disponible, la personne peut être reçue par ce dernier ce que confirme Monsieur COURTOIS. A ce jour, cette organisation n'a jamais posé problème.

Madame CLAES tient à remercier et à féliciter Monsieur COURTOIS et Madame ENGLEBERT pour leur bienveillance envers les aînés. A la proposition de Madame CLAES de consacrer une partie de la taxe sur les carrières pour la gestion de la Maison de Repos, le Président précise que des réunions pré-budgétaires ont lieu entre la commune et le CPAS. En cette occasion, les problèmes rencontrés par le CPAS sont abordés. Monsieur COURTOIS ajoute, qu'à l'issue de ces discussions, une dotation communale est décidée de commun accord. Le Président signale que la présence du Président du CPAS aux réunions du Collège communal contribue clairement à la bonne entente entre les deux institutions. A la question de Madame FARINEAU, le Président précise que ce sont les services techniques qui bénéficient occasionnellement de l'apport de soupe et ce, gratuitement. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son groupe aimerait revenir à une situation d'avant Covid à savoir d'avoir une permanence du service social général ne fût-ce qu'une matinée par semaine. Cette permanence n'existe plus et les éventuels bénéficiaires sont contraints de passer par l'accueil, expliquer leur situation avant de pouvoir éventuellement être redirigés vers le service social. Monsieur COURTOIS signale que la volonté est avant tout d'éviter des files de 15-20 personnes qui patientent dans la salle d'attente. Si le service social ne sait pas recevoir de suite les personnes, un rendez-vous est fixé dans un délai très court et parfois au court de la journée même. Par ailleurs, les personnes

n'apprécient pas nécessairement de se retrouver avec d'autres en salle d'attente. Madame ENGLEBERT ajoute que, lorsque les personnes doivent attendre d'être reçues, les esprits ont tendance à s'échauffer et ce n'est pas aisé pour le personnel. C'est d'ailleurs ce dernier qui est demandeur de travailler sur base de rendez-vous car cela facilite les choses. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que l'on travaille alors comme le privé telle une banque où on empêche à la personne de pouvoir pousser la porte et c'est dommage. Monsieur COURTOIS répète que le service social recevra la personne immédiatement si un de ses membres est disponible. Dans le cas contraire un rendez-vous lui sera fixé rapidement. Le CPAS n'est cependant pas fermé à revoir la situation si cela s'avérait nécessaire mais aucune demande ne lui est parvenue en ce sens. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ déclare ne pas avoir le même point de vue.

La séance est clôturée à 18 h 20

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

G. DUDANT

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale,

Le Président,

J. ENGLEBERT

G. COURTOIS